

**BANQUE
DE L'ORME**



SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES

PIÈCES À FOURNIR

- Statuts certifiés et conformes - PV de nomination de représentant légal
- Extrait KBIS de moins de 3 mois
- Les 2 dernières liasses fiscales (comptes annuels et annexes)
- Pièces d'identité du représentant légal recto/verso en cours de validité
- Justificatif de domicile du représentant légal
- Dernier avis d'imposition du représentant légal
- Liste des bénéficiaires effectifs
- Jugement d'ouverture de la procédure collective

CONTACT

Banque de l'Orme
63, rue Montlosier - 63000 Clermont-Ferrand
banquedelorme@cepal.caisse-epargne.fr

David EL ABBADY, Directeur de la Banque de l'Orme
06 20 15 90 91

Laurence MERLE JACOB, Gestionnaire Clientèle
07 77 45 82 08



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin



Document à caractère publicitaire, non contractuel.
Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).

Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 360 000 000 euros - Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand - 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 006 292 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 6302 2016 000 008 503 délivrée par la CCI du Puy-de-Dôme. ALTMANN + PACREAU - Crédit photo : Getty Images.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente.

Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles consultable à tout moment sur notre site internet <https://www.caisse-epargne.fr/auvergne-limousin/votre-banque/reglementation/protection-de-vos-donnees-personnelles/> ou sur simple demande auprès de votre agence.



**Des experts au service
des entreprises en difficulté.**

**BANQUE
DE L'ORME**



SAUVEGARDE ET RETOURNEMENT DES ENTREPRISES



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Auvergne Limousin



UNE STRUCTURE DÉDIÉE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

Accompagner les professionnels et entreprises en difficulté

La Caisse d'Épargne propose des services spécialisés dans les procédures collectives des entreprises, sous la marque Banque de l'Orme⁽¹⁾. Elle met son expertise et son savoir-faire au service des professionnels et entreprises de toutes tailles faisant l'objet d'une procédure contractuelle ou collective :

- Sauvegarde
- Redressement judiciaire, régime général ou simplifié
- Plan de continuation
- Liquidation judiciaire avec poursuite d'activité

Les experts dédiés interviennent dans un cadre juridique déterminé. Ils apportent le conseil et proposent les services bancaires nécessaires à la poursuite de l'activité.

Un service de la Caisse d'Épargne

Les experts Banque de l'Orme⁽¹⁾ bénéficient de la puissance et de la solidité de la Caisse d'Épargne, acteur majeur de l'économie régionale.

Ils agissent au bénéfice des clients historiques de la Caisse d'Épargne, mais également de tout client de son territoire rencontrant des difficultés relevant des procédures collectives.

DES SOLUTIONS EXPERTES POUR LA POURSUITE DE L'ACTIVITÉ

Une approche sur mesure par des experts

Entreprises, artisans, commerçants, professions libérales... Nous accompagnons les entrepreneurs en procédure collective ou plan de continuation. Notre vocation est d'apporter à chacun le conseil et les services bancaires nécessaires qui vont permettre la poursuite de son activité.

La prestation que nous apportons est assurée par des équipes de professionnels entièrement dédiés à cette activité. Elle fait appel à leur compétence technique, juridique, à leur capacité d'écoute et d'analyse.

Une prise en charge rapide, un accompagnement durable

Dans les situations d'urgence, la rapidité d'exécution s'avère décisive afin de ne pas obérer ses chances de rebond. Nos équipes dédiées sont en mesure d'ouvrir un compte 24h après le premier contact avec le dirigeant.

Un circuit de décision court et rapide, des collaborateurs expérimentés et une relation de confiance avec les professionnels du monde judiciaire (administrateurs judiciaires, avocats, experts comptables...) garantissent une très grande réactivité.

Nous apportons également à nos clients un accompagnement durable qui suit la situation de l'entreprise et se déploie bien au-delà de la période de redressement.

DES SOLUTIONS ADAPTÉES

Nous mettons à la disposition de nos clients une gamme dédiée de services bancaires et de financements⁽²⁾, adaptés à chaque étape du retournement :

- Ouverture immédiate des comptes courants
- Mise en place des moyens de paiement, chéquier et carte bancaire
- Gestion des comptes sur Internet
- Gestion des flux
- Financement du cycle d'exploitation : affacturage, escompte d'effets de commerce et cession de créances loi Dailly.

(1) « Banque de l'Orme » est une marque déposée par BPCE SA utilisée par les Caisses d'Épargne pour leur clientèle d'entreprises en difficulté sous plan ou sous administration provisoire.

(2) Sous réserve de la communication des pièces justificatives, de l'étude du dossier et de l'accord définitif. L'accès à ces services bancaires et de financement sont soumis à des Conditions Tarifaires disponibles auprès de la Caisse d'Épargne.